



Commission des finances et des affaires générales

05000 - Fonctionnement de l'Assemblée

Proposition de désignation de représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes

Rapport n° CP/2017/157

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de désigner des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes.

1. Comité de pilotage de la Forêt Indivise de Haguenau

La Forêt Indivise de Haguenau est engagée depuis 2015 dans la démarche de valorisation ambitieuse que constitue le label "Forêt d'exception". Cette démarche s'inscrit ainsi dans une dynamique de projet pour le territoire, à laquelle les collectivités et les acteurs locaux sont invités à participer.

Par cette démarche, la Forêt indivise de Haguenau rejoint un réseau national de dix-neuf forêts emblématiques. Le label distingue la gestion multifonctionnelle de forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur. Ainsi, l'obtention de ce label pourrait représenter un atout non négligeable pour le développement des territoires associés.

Cette démarche est co-portée par la Sous-Préfecture de Haguenau-Wissembourg, l'Office National des Forêts (ONF) et la Commune de Haguenau.

Mme la Sous-Préfète de Haguenau-Wissembourg, présidente du Comité de pilotage "Haguenau - Forêt d'exception" propose au Département du Bas-Rhin de participer à la démarche de labellisation et d'intégrer le Comité de pilotage.

M. André ERBS, Conseiller départemental du Canton de Haguenau participe déjà à cette démarche en sa qualité d'adjoint au maire de la Commune de Haguenau.

Il est donc proposé à la Commission Permanente de décider de désigner Mme Isabelle DOLLINGER pour intégrer ce comité de pilotage en qualité de représentante de la collectivité départementale.

2. Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt oblige les SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) à être constituées à l'échelle régionale ou interrégionale (article L141-6 du code rural et de la Pêche Maritime).

En l'occurrence, les SAFER Lorraine et Alsace vont disparaître et la SAFER Champagne-Ardenne va devenir la SAFER Grand-Est.

Une SAFER est une société anonyme, sans but lucratif, avec des missions d'intérêt général, sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances.

Les missions et fonctionnement des SAFER sont régis par le titre IV du Code Rural de la Pêche Maritime.

Le Département du Bas-Rhin est actionnaire de la SAFER, c'est à ce titre qu'il siège au conseil d'administration.

Les Conseillers départementaux désignés comme administrateurs de la SAFER Alsace lors de la séance plénière du 24 avril 2015, sont M. Rémi BERTRAND et M. Etienne BURGER.

En accord avec M. Rémi BERTRAND et M. Etienne BURGER, il est proposé à la Commission Permanente de décider de désigner M. Etienne BURGER en tant que représentant de la collectivité départementale au sein du conseil d'administration de la SAFER Grand Est, en qualité de censeur.

3. Groupe de travail "Europe et coopération transfrontalière"

L'Assemblée des Départements de France (ADF) sollicite le Département pour la désignation d'un représentant pour participer aux travaux du nouveau groupe de travail "Europe et coopération transfrontalière".

Ce groupe de travail repose sur le constat que les territoires transfrontaliers sont porteurs d'enjeux divers (emploi, mobilités, mutualisation d'équipements, interculturalité, environnement, migrations...). Chaque Département est potentiellement concerné par cette thématique, soit parce que membre d'un projet de territoire transfrontalier, ou encore membre d'un programme européen de coopération territoriale ou transnationale.

Ces enjeux et les montants financiers qu'ils impliquent, rendent nécessaire la concertation entre Départements.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de désigner M. Rémi BERTRAND pour participer aux travaux de cette nouvelle instance.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental dans les organismes figurant dans le tableau annexé au présent rapport, à savoir :

- Comité de pilotage de la Forêt Indivise de Haguenau - Démarche de labellisation "Forêt d'exception" : Mme Isabelle DOLLINGER, en qualité de représentant du président ;

- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) : M. Etienne BURGER au conseil d'administration en qualité de censeur ;

- Association des Départements de France - Groupe de travail "Europe et coopération transfrontalière " : M. Rémi BERTRAND, en qualité de représentant du président.

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY